



Commission française
du développement durable

**AVIS n° 2003-10 (mai 2003) sur LES AIDES A L'AGRICULTURE ET LE
DEVELOPPEMENT DURABLE**

La souveraineté alimentaire des Etats et la capacité de choix des citoyens constituent un des socles du développement durable. L'accès à l'alimentation dans sa diversité, sa quantité et sa qualité relève aussi des domaines sociaux et culturels. Ainsi, la dynamique des traditions populaires et des diversités culturelles (voir avis n° 2002-07) se réalise fréquemment par le biais des arts culinaires. La mise en place de la politique agricole d'un pays ou d'un groupe de pays (aides à la production, au développement rural, barrières douanières, recherche et vulgarisation...) est un moyen privilégié d'exercer la souveraineté. C'est cette voie que l'Europe a choisie, avec un certain succès à l'origine ; on ne peut qu'approuver des aides agricoles européennes qui ont eu pour but la volonté politique d'obtenir l'autosuffisance alimentaire et la modernisation de notre agriculture par l'encouragement financier des activités de production. L'augmentation du revenu des agriculteurs, associée à une diminution importante du nombre d'exploitations, a concrétisé cette modernisation. Mais elle a engendré des inégalités et l'autosuffisance n'est toujours pas atteinte, même pour des productions qu'il serait possible de localiser en Europe, comme les protéines végétales. Or, l'objet de la souveraineté alimentaire est, précisément, de permettre aux Etats de définir leurs choix d'autosuffisance et de qualité de l'alimentation.

Suite au sommet de Johannesburg où un grand nombre de pays ont remis en cause les aides agricoles, il est temps de reposer la question de la finalité de ces aides, et en particulier de savoir si elles contribuent, et sous quelle forme, au développement durable dans ses quatre composantes, économique, sociale, environnementale et culturelle. Tous les mécanismes qui participent à l'inégalité des revenus, à l'extension de la taille des exploitations, au choix de systèmes agronomiques polluants et, plus encore à l'encouragement d'exportations qui ruinent l'agriculture vivrière des pays en développement, sont choquants et doivent être revus.

Agriculture et environnement

Les modalités de distribution des aides, telles qu'elles existent aujourd'hui, modifient fortement le comportement et la stratégie des agriculteurs. Elles orientent l'agriculture de l'Europe et ont un impact important sur les aspects économiques, sociaux, environnementaux et culturels du développement agricole. Elles doivent donc être **réévaluées au regard du développement durable, comme l'exige d'ailleurs la convention de Rio sur la diversité biologique, par des organismes indépendants des instances décisionnelles de cette politique.**

Or, force est de constater que si les aides agricoles assurent un revenu à une majorité d'agriculteurs européens, elles contribuent à la dégradation des marchés intérieurs et extérieurs par le biais d'un soutien artificiel à l'exportation de produits agricoles à très bas prix. Cette politique de « dumping » a été mise en place afin de commercialiser les nombreux excédents générés pour partie par le mode de distribution des aides et pour partie par des technologies mal orientées. La poursuite de l'objectif d'augmentation de rendement, et l'obligation simultanée de jachère pour maîtriser la surproduction démontrent l'incohérence de cette politique. Faute d'un ciblage adéquat, la majorité des aides favorisent les augmentations de

production en se concentrant sur les systèmes agricoles les plus productifs qui sont aussi souvent les plus destructeurs de l'environnement (le retournement des prairies naturelles au profit de la culture du maïs en est un exemple). L'intensification des méthodes de production à laquelle contribuent les aides a entraîné des dommages environnementaux importants sur le territoire européen (pollution des sols et de l'eau, érosion, baisse de fertilité des sols, destruction de paysages ruraux et d'habitats). Malgré ce constat, les pouvoirs publics européens n'ont pas réorienté sur le fond les modalités d'octroi des aides qui conduisent à cette dégradation environnementale.

Agriculture et choix sociaux

La mise en concurrence des agriculteurs a créé de fortes disparités entre les territoires et entre les producteurs. L'absence de système de compensation entre régions contribue à une dévitalisation de certains terroirs entraînant une perte de vie sociale et culturelle. En assurant la promotion de l'agrandissement des exploitations, les politiques agricoles successives ont contribué à la dégradation de l'emploi dans un monde où l'industrie n'a plus la capacité à absorber l'exode rural. Les gains de rendements liés à l'intensification ont conduit les agriculteurs à industrialiser leur mode de production d'où l'uniformisation des biens produits et la perte de diversité agricole qui en résultent. Dans le domaine social, la répartition des aides ne respecte pas le principe d'équité et ne prend que très peu en compte les dimensions humaines et culturelles de nombreuses communautés rurales et urbaines. L'intégration des pays de l'Est en est un exemple. Les aspects sociaux et culturels sont donc autant négligés que la politique de protection de l'environnement.

La CFDD s'inquiète de cette perte de vie sociale et culturelle qui n'est pas liée à la volonté des citoyens mais résulte de mécanismes financiers et administratifs fortement controversés. Elle demande que les aspects sociaux et culturels interviennent dans la mise en œuvre de la politique agricole européenne, sur l'ensemble du territoire et ne soient pas réservés aux zones marginales (montagne, zones difficiles...). La maîtrise de la production pour que l'offre se rapproche du niveau de la demande, la répartition équitable des droits à produire (quotas) et des moyens de production, la réorientation des politiques des SAFER et des DDA en matière d'attribution des terres aux jeunes agriculteurs, la réorientation des prêts lors des installations, pourraient permettre de garantir cette vie sociale et culturelle par le maintien d'un plus grand nombre d'agriculteurs.

Libre-échange et pays en développement

La CFDD préconise enfin de repenser la contrainte du libre-échange des produits agricoles, tant au regard de la multiplication de transports aggravant l'effet de serre qu'au regard de la fragilité des productions vivrières dans les pays en développement. Elle recommande de reconstruire de grandes régions du monde caractérisées par une large autosuffisance, et l'établissement de politiques agricoles différenciées selon les contraintes de développement de chacune d'entre elles. Cela doit pouvoir passer par des barrières tarifaires assurant l'autosuffisance, ce qui permettrait une diminution des aides tout en assurant une redistribution interne. Ces barrières, instaurées par pays ou groupe de pays, maintiendraient un revenu décent aux agriculteurs et assureraient la cohérence des prix agricoles avec les coûts de production. Le recours à une politique d'aide financière ne devrait bénéficier qu'à la compensation des handicaps naturels, afin d'assurer l'équité sociale d'une part et la protection de l'environnement d'autre part. Une telle politique agricole irait dans le sens de l'extension d'un "modèle européen" durable : davantage autonome, favorisant les systèmes agricoles qui valorisent les ressources locales, et répondant mieux aux besoins des consommateurs, et des générations futures.

La CFDD pense que les aides ne sont pas toutes inéluctables, et doivent sans cesse être réorientées pour rester de simples outils d'une politique agricole, sociale et environnementale.